



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

Délibération n° VI-DEL-2025-039

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 25

Votants : 31

Objet : Concession d'aménagement du quartier de Guinette – Approbation du CRACL 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire,

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Mairam	SY	6 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER représenté par M. Gilbert DALLERAC, M. Gérard HEBERT représenté par M. Jean-Michel JOSSO, Mme Fatos KEBELI représentée par Mme Nathalie PABOUDJIAN, Mme Maryline COMMEIGNES représentée par Mme Camille BINET-DEZERT, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG représentée par M. Grégoire TURLOTTE

ETAIENT ABSENTS : Mmes Kadiatou LY, Sana AABIBOU MM. Medhi MEJERI, Tarik MEZIANE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Elisabeth DELAGE

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250625-VI-DEL-2025-039-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1521-1 et suivants, L. 1523-3 et L. 1531-1,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 300-4 et L. 300-5,

VU la délibération du Conseil municipal n° VI-DEL-2022-003 en date du 16 mars 2022 désignant la société d'économie mixte du Val d'Orge (SORGEM) en tant que concessionnaire de l'opération d'aménagement en renouvellement urbain du quartier de Guinette,

VU le traité de concession d'aménagement du programme de renouvellement urbain d'intérêt régional (PriR) du « quartier de Guinette » notifié à l'aménageur le 24 juin 2022,

VU la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de la communauté d'agglomération de l'Etampois Sud-Essonnes (n°C0812), portant sur le quartier du Plateau de Guinette signée le 15 septembre 2022 modifiée par ajustements mineurs n°1 du 17 mai 2023, n°2 du 16 juin 2024 et n°3 du 2 décembre 2024,

VU le Compte Rendu d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) pour l'exercice 2022 approuvé par délibération du conseil municipal n° VIL-DEL-2023-044 du 27 juin 2023,

VU le Compte Rendu d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) pour l'exercice 2023 approuvé par délibération du conseil municipal n° VIL-DEL-2024-075 du 26 juin 2024,

VU le Compte Rendu d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) pour l'exercice 2024 notifié par la SORGEM dénommée « le concessionnaire » ou « l'aménageur » à la Ville d'Etampes,

VU l'avis de la Commission politique de la ville et des quartiers en date du 17 juin 2025,

CONSIDERANT que le bilan financier reste équilibré en dépenses et en recettes sans évolution de la participation de la Ville d'Etampes dénommée « le concédant »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte-rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) pour l'exercice 2024 transmis par la société d'économie mixte du Val d'Orge (SORGEM), relatif au traité de concession d'aménagement du programme de renouvellement urbain d'intérêt régional (PriR) du « quartier de Guinette » annexé à la présente ;
- Enjoint la société d'économie mixte du Val d'Orge (SORGEM), à partir de la validation respectivement de la phase avant-projet et de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de Guinette, de formaliser les éléments utiles à l'élaboration de l'avenant n°1 au traité de concession d'aménagement.



Pour le Maire empêché
Marie-Claude GIRARDEAU
1ère Adjointe au Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- 1 JUIL. 2025

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250625-VI-DEL-2025-039-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025